

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2010

Le trente septembre deux mil dix à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Nathalie MARGAIN à Philippe GUYON, Fabienne RETY à Raymond HERBEPIN.

Date de convocation : Jeudi 23 septembre 2010

Les Conseillers présents, soit 23 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

M. Emmanuel GUTIERREZ est contre.

Le Maire : « Dois-je comprendre que vous voulez être secrétaire de séance ? »

Emmanuel GUTIERREZ : « Non, je ne suis pas compétent. »

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2010

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 5 Valérie GEYNET Marie-Catherine LAMIRAL Roger MORNEY Jacky RAVAZ Alain SOCIE

Affichage des délibérations le 27 juillet 2010 pour être rendues exécutoires.

Diffusion du compte-rendu aux conseillers le 23 septembre 2010 par courrier électronique et par voie postale pour les conseillers dépourvus de messagerie électronique.

Affichage du compte-rendu le 23 septembre 2010.

Emmanuel GUTIERREZ : « A quoi servent les comptes-rendus ? J'ai abordé le cas de « L'Informatique de l'Isère » qui doit s'installer dans l'ex-office de tourisme lors de la dernière séance. Vous avez répondu qu'il était plus calé en informatique qu'en immobilier. Je lis dans le compte-rendu que le permis de construire a été déposé et que le compromis a été signé. Soit vous retranscrivez ce qui est dit, soit vous prenez des gens qui sont capables de prendre en sténo, soit vous enregistrez les séances. Le compte-rendu est affiché et il doit correspondre à ce qui se dit en séance. Par ailleurs concernant le projet de toiture photovoltaïque, je trouve inadmissible que l'on fasse de la retape au niveau commercial. Cela veut dire quoi ? Qu'est-ce que cela a comme intérêt ? »

Le Maire : « Concernant « L'Informatique de l'Isère » si le compte-rendu fait état du permis de construire et du compromis, c'est que je l'ai dit en séance. Il faut écouter et ne pas vous contenter de critiquer après coup. ! Je vous ai proposé d'être secrétaire de séance. Vous avez refusé. »

Jacky RAVAZ : « Il faut que le compte-rendu retrace les débats. C'est un exercice délicat . »

Marie-Catherine LAMIRAL : « J'ai une remarque par rapport à la vidéosurveillance. L'idée est plutôt de mettre de l'argent dans la prévention et d'embaucher. Je regrette toujours de voir les subventions aux associations sportives ne pas augmenter. »

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 septembre 2010

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2010
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 septembre 2010

I . ASPECT FINANCIER

2010-7-1 Attribution de subventions aux associations

2010-7-2 Délibération modificative budgétaire n°4- Budget général

2010-7-3 Tarifs pour la vente de documents déclassés – Médiathèque Jules Ferry

2010-7-4 Assujettissement à la TVA des locaux de service – Caserne de gendarmerie

2010-7-5 Remboursement de frais de contrôles – Projet de cession des anciens garages municipaux, 14 rue de l'Hôtel de ville

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-7-6 Constitution d'un groupe de travail – Cimetières de Ciers et de Buvin

2010-7-7 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône

2010-7-8 Suppression du Syndicat Intercommunal créé en 1901 et prise de compétence par la CCPC concernant l'hébergement des personnes âgées dépendantes

2010-7-9 Modification du règlement intérieur – Médiathèque Jules Ferry

2010-7-10 Rapport annuel 2009 – Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2010-7-11 Cession d'une parcelle, lot n°10 section AC 627 – Association syndicale du Mollard Bresson

IV. PERSONNEL COMMUNAL

2010-7-12 Modification de postes

- a) Filière technique
- b) Filière médico-sociale

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- 53^{ème} Congrès départemental des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents de Communautés
- Présentation de l'audit organisationnel et financier du Centre Social Jean Bedet le 6 octobre 2010 à 19h00
- Prochains conseils municipaux les 9 novembre et 9 décembre 2010
- Recensement agricole entre septembre 2010 et avril 2011
- Demande de remboursement par le CCAS des frais d'obsèques de M. Jean-Michel LEBARS aux ayants-droits

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER**2010-7-1 Attribution de subventions aux associations**

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant voté 2009 (en €)	Réalisé 2009 (en €)	Proposition 2010 (en €)
Pour leur participation au corso du Comice agricole 2010			
Don du sang	*	*	300.00
Méli-Mélo	300.00	300.00	300.00
Association de la Saint-Julien	300.00	300.00	300.00
Subventions de fonctionnement			
Aïkido	230.00	230.00	230.00
A.D.M.R.	3000.00	3000.00	3000.00

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le comice agricole 2010 s'est déroulé les Samedi 28 et Dimanche 29 août 2010 à VASSELIN. Trois associations ont participé au corso fleuri et représenté la commune des Avenières. Le comice agricole est en effet un événement d'importance dans la vie de notre canton. En outre, la fabrication d'un char est un travail collectif sur plusieurs mois qui fédère les énergies et les talents de chacun.

Concernant l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations, le Maire rappelle la procédure à suivre. Le président ou la présidente de l'association doit remplir un dossier de demande qui est étudié ensuite par la commission des Finances.

Marie-Catherine LAMIRAL : « Où se déroule l'Aïkido ? »

Alain SOCIE : « Dans la salle de judo au-dessus du gymnase. »

2010-7-2 Délibération modificative budgétaire n°4- Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2010.

	Investissement	Dépenses	Recettes
	Op n° 299 : Défense incendie		
2315-299-821	Installations, matériel et outillage technique	10 000 €	
	ONA : Opération Non Affectée		
10222-ONA-01	FCTVA		10 000 €
	Total	10 000 €	10 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ

Selon la nomenclature comptable, les dépenses liées à la défense contre les incendies font partie de l'investissement. Toutes ces dépenses sont donc intégrées dans une opération spécifique.

Yvon THENAULT : « A-t-on fait un chiffrage de ce que cela va coûter ? »

Le Maire : « On a une grande carte établie par les sapeurs pompiers qui répertorie les poteaux incendie au nombre de 154, ainsi que leur fonctionnement. Ce qui pose problème c'est le diamètre des tuyaux d'alimentation. »

Yvon THENAULT : « Ces poteaux doivent être vérifiés régulièrement pour savoir s'il y a suffisamment de débit et de pression. »

Henri MIEGE : « Il y a un appareil utilisé par les pompiers qui mesure le débit et la pression. »

Yvon THENAULT : « Avec 50 m³ est-on sécurisé ? »

Le Maire : « Non, à partir de 60 m³/h pendant deux heures. »

Alain SOCIE : « On va prévoir autour des nouveaux poteaux des protections métalliques. »

Philippe GUYON : « Combien y-a-t-il de bornes qui n'ont pas de débit suffisant ? »

Le Maire : « Au moins la moitié. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Vous avez expliqué pendant 2 heures qu'il n'y avait que ceux du centre qui marchaient. »

Le Maire : « Et pourquoi pas pendant toute une séance. »

Jacky RAVAZ : « C'est bien de s'intéresser aux poteaux d'incendie mais la solution que vous proposez c'est un emplâtre sur une jambe de bois. Il y a des normes, des textes. Vous êtes forts pour les appliquer quand ça vous arrange. Le problème technique, ce n'est pas mon problème. »

Alain SOCIE : « Si tu as la solution technique, tu peux la proposer. »

Jacky RAVAZ : « Ce n'est pas une question de problème technique, c'est une question de choix. »

Le Maire : « La défense incendie est prise sur le réseau d'eau potable. Le rôle du distributeur d'eau c'est de fournir de l'eau potable en tout point du réseau. Le diamètre des tuyaux est adapté au nombre de logements à desservir et il y a des endroits où la défense incendie n'est pas assurée car il n'y avait pas assez de débit. Donc, même si on avait l'argent pour tous les remplacer, cela ne servirait à rien. »

Jacky RAVAZ : « Ces histoires d'incendie, c'est de la foutaise. »

2010-7-3 Tarifs pour la vente de documents déclassés – Médiathèque Jules Ferry

Pour optimiser la gestion du fonds documentaire de la Médiathèque et le renouvellement des ouvrages usagés, le Maire propose d'instaurer des tarifs pour la vente au public de revues ou de livres déclassés comme suit :

- 1 € le livre
- 0.50 € la revue.

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs, autoriser le Maire à les appliquer et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

La médiathèque Jules Ferry dispose aujourd'hui d'un fonds documentaire conséquent. Lors de la réorganisation des lieux en juillet et août 2010, il a semblé opportun non seulement de mettre à jour ce fonds mais aussi de le développer pour l'avenir.

Jacky RAVAZ : « La vente a déjà eu lieu ? »

Chantal REY : « Une première vente a déjà eu lieu. »

2010-7-4 Assujettissement à la TVA des locaux de service – Caserne de gendarmerie

Le Maire rappelle au conseil municipal la construction de la caserne de gendarmerie et l'informe que cette opération n'est pas éligible au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

Néanmoins, la commune peut assujettir à la TVA la partie du bâtiment destinée aux locaux de service représentant 29.35 % du montant total du projet estimé à 2 050 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Emmanuel GUTIERREZ : « Comment vous expliquez que le coût il y a un an était d'1.7 million d'euros. »

Alain SOCIE : « Cela a toujours été 2 050 000 € HT. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Je n'ai jamais entendu 2 050 000 € HT. Vous avez bouclé le financement ? Vous avez ces 2 millions ? »

Alain SOCIE : « Je vous ai présenté le budget lors de la présentation du projet notamment lors du débat d'orientations budgétaires. »

Philippe GUYON : « J'ai participé à la commission pour le recrutement de l'architecte. J'ai entendu parler d'un budget de 2 millions. »

Le Maire présente le planning prévisionnel de l'opération :

- ⇒ *Début octobre 2010 : remise de l'avant-projet sommaire de la caserne*
- ⇒ *Décembre 2010 : validation par la gendarmerie*
- ⇒ *Janvier 2011 : dépôt du permis de construire. Réalisation de l'avant-projet définitif*
- ⇒ *Instruction du permis de construire durant 5 mois (établissement recevant du public de 5ème catégorie)*
- ⇒ *Mai 2011 : lancement de l'appel d'offres*
- ⇒ *Juin 2011 : délivrance du permis de construire et remise des offres*
- ⇒ *15 juillet 2011 : notification du marché de travaux*
- ⇒ *Automne 2011 : début des travaux*

Après l'étude énergétique, la solution de chauffage retenue est le gaz (une chaudière gaz par cage d'escalier et une chaudière pour la caserne).

Alain SOCIE : « La totalité du budget sera inscrite en 2011 car les marchés seront signés. L'emprunt sera réalisé plus tard lors du démarrage effectif des travaux. »

2010-7-5 Remboursement de frais de contrôles – Projet de cession des anciens garages municipaux, 14 rue de l'Hôtel de ville

A l'occasion de la vente de la propriété de Monsieur DELADOUEUILLE en septembre 2009, sise rue de l'Hôtel de Ville, la commune a saisi l'opportunité de céder au nouvel acquéreur, la SCI POMME, les anciens garages municipaux situés sur la parcelle contiguë cadastrée AC 323.

Un contrôle portant sur l'état du bâtiment ainsi que le document d'arpentage ont donc été réalisés par la SCI POMME dans le cadre des négociations avortées par la suite en décembre 2009 : l'estimation de la valeur du tènement immobilier par le service des Domaines était en effet supérieure au prix de vente convenu entre les deux parties.

Le Maire propose en conséquence de rembourser à la SCI POMME pour un montant de 1 246.29 € les frais engagés dans le cadre des négociations sur la cession des anciens garages municipaux, situés 14 rue de l'Hôtel de ville.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

Jacky RAVAZ : « Ils ne le prennent plus ? »

Le Maire : « Il le prenait au prix de 10 000 € mais pas au-dessus de cette somme. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Vous aviez fixé 10 000 € et puis le service des Domaines a dit 26 000 € ? »

Le Maire : « Nous pensions que ce prix compte tenu de l'état du bâtiment était correct. Le service des Domaines a eu un avis différent. On peut justifier un écart de prix mais pas à cette hauteur. »

Yvon THENAULT : « Le service des Domaines passe toujours ? »

Le Maire : « Oui pour une cession. »

Yvon THENAULT : « Vous auriez dû appeler le service des Domaines avant. Quand on est étonné, on est étonné qu'une fois. »

Le Maire : « C'est parfois difficile d'avoir le service des Domaines et l'acquéreur s'est précipité pour faire les contrôles. »

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2010-7-6 Constitution d'un groupe de travail – Cimetières de Ciers et de Buvin

La commune des Avenières dispose de deux cimetières à Ciers et Buvin. Afin d'instaurer un règlement intérieur, le Maire propose de constituer un groupe de travail composé comme suit :

- Gilbert MERGOUD
- Alain SOCIE
- Jean-Charles PASTORINO
- Raymond HERBEPIN
- Henri MIEGE

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire explique en quoi consiste un règlement intérieur. Il s'agit d'un document unique qui regroupe

- les mesures de police destinées à assurer le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence,
- les mesures imposées par la sécurité et la salubrité publique avec la garantie de conserver aux cimetières de la commune le caractère de recueillement de sérénité et d'harmonie qui sied à ces lieux,
- toutes les décisions municipales prises en la matière notamment les conditions exigibles pour être inhumé dans le cimetière communal (domiciliation, lieu du décès), les durées et les tarifs des concessions.

Le Maire demande quels sont les membres du conseil prêts à y participer et prend les noms des volontaires :

- Gilbert MERGOUD
- Alain SOCIE
- Jean-Charles PASTORINO
- Raymond HERBEPIN
- Henri MIEGE

2010-7-7 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 20 juillet 2010, le Comité Syndical du S.I.D.C.E.H.R. a modifié ses statuts.

En novembre 2002, le Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SIDCEHR) prenait la compétence «Réhabilitation du Haut Rhône» en vue de la déléguer au Syndicat du Haut Rhône. Ce dernier assure la gestion du plan Rhône jusqu'en 2023, date de fin de la concession du Rhône à la CNR, incluant, notamment, le Schéma de Développement Durable du Haut Rhône de Seyssel à Groslée.

Par ailleurs, la composition des membres du SHR a été modifiée fin 2007 (dissolution du SIVU de défense contre les eaux du Haut-Rhône en Ain et de la Savoie, du syndicat Intercommunal de protection des berges et bordures du Rhône en Savoie et adhésion des diverses communes membres). Une mise en adéquation des statuts est donc nécessaire.

Il convient de délibérer pour approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2010-7-8 Suppression du Syndicat Intercommunal créé en 1901 et prise de compétence par la CCPC concernant l'hébergement des personnes âgées dépendantes

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n° 32 du 10.05.2010 la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) a désigné 2 représentants au Conseil de Surveillance de l'hôpital local intercommunal de Morestel, par application de la loi N° 2009-879 du 21.07.2009 et du Décret N° 2010-361 du 8.04.2010.

Ces nouvelles dispositions législatives posent la question du devenir du Syndicat Intercommunal dont la constitution, en vue de la création de l'hôpital intercommunal à Morestel, avait été autorisée par décret du Ministère de l'Intérieur du 29.11.1901. Les communes alors membres de ce syndicat étaient au nombre de 19 et, après fusion de certaines, correspondent aujourd'hui à 16 communes membres de la CCPC (*Arandon, les Avenières, le Bouchage, Bouvesse-Quirieu, Brangues, Charette, Courtenay, Creys-Mépieu, Montalieu-Vercieu, Morestel, Passins, Saint-Sorlin de Morestel, Saint-Victor de Morestel, Sermérieu, Veyrins-Thuellin et Vézeronce-Curtin*). Depuis plusieurs années déjà, ce syndicat intercommunal n'avait pas d'existence réelle puisque son objet se limitait à une réunion initiée par le Conseil d'Administration de l'Hôpital, à chaque début de mandat, pour désigner 3 représentants audit Conseil devenu aujourd'hui Conseil de Surveillance.

Après concertation avec les services de l'Etat, il est proposé de dissoudre ledit syndicat intercommunal, conformément aux articles L 5212-33 et L 5212-34 du CGCT, soit à la demande de la majorité des conseils municipaux concernés, demande motivée par les éléments ci-dessus exposés et par le fait que ce syndicat n'exerce plus aucune activité depuis au moins 2 ans.

Il est précisé que la suppression de ce syndicat intercommunal n'a aucune incidence en matière de biens et de personnels puisque le syndicat n'en dispose pas, pas plus qu'il ne dispose d'un budget.

Par ailleurs, par délibération N° 61 du 13.09.2010, la CCPC a décidé que la compétence correspondante ne retournerait pas aux communes mais serait communautaire selon le libellé suivant : « actions en faveur de l'hébergement des personnes âgées dépendantes : soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire », ce qui conduit à une modification des statuts de la CCPC ».

Le Maire propose

- d'approuver la suppression du syndicat intercommunal dont elle est membre, constitué par Décret du 29.11.1901 en vue de la création de l'hôpital intercommunal à Morestel, compte-tenu de la caducité de l'objet dudit syndicat,
- d'approuver la modification des statuts de la CCPC telle que jointe en annexe, comportant la nouvelle compétence « actions en faveur de l'hébergement des personnes âgées dépendantes : soutien matériel et financier aux EHPAD du territoire communautaire ».

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et charger le Maire de toute démarche nécessaire.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ	ABST. : 0

Le Maire précise que la délibération portant désignation d'un représentant au conseil de surveillance de l'Hôpital intercommunal de Morestel a été retirée de l'ordre du jour du conseil municipal du 15/06/2010 car d'après les calculs de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, ce n'était pas la commune des Avenières qui avait le plus grand nombre de patients mais Montalieu-Vercieu.

Jacky RAVAZ : « C'est dommage de dissoudre un syndicat intercommunal. C'est une forme de coopération libre et transférer ça à la communauté de communes, je ne suis pas franchement pour. »

Josiane GIPPET : « Que font les autres communes ? »

Le Maire : « Toutes les communes devront se prononcer. Il y en a qui ont déjà voté pour. »

Josiane GIPPET : « N'y avait-il pas un nombre de lits qui allait avec la commune qui appartenait au syndicat ? »

Le Maire : « Non. Le 1^{er} conseil de surveillance de l'hôpital annoncera quand le permis de construire de rénovation sera déposé. »

Josiane GIPPET : « Rénovation avec agrandissement ? »

Le Maire : « Oui. »

2010-7-9 Modification du règlement intérieur – Médiathèque Jules Ferry

Le règlement intérieur de la Médiathèque Jules Ferry approuvé par délibération du conseil municipal en date du 2 décembre 2009 prescrit les modalités de prêt des livres, des documents sonores ainsi que des DVD.

Pour répondre à la demande des usagers, le Maire propose de le modifier en autorisant le prêt de 2 DVD au lieu d'un seul.

Il convient de délibérer pour approuver la modification du règlement intérieur et autoriser le Maire à appliquer les nouvelles dispositions en vigueur.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

2010-7-10 Rapport annuel 2009 – Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets (SIEA) publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2009. Le rapport est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée la note de synthèse.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le rapport du SIEA est à la disposition du public à l'accueil depuis le 29/07/2010.

Maurice NICOLAS : « Dans ce rapport, il n'y a pas de notation de la qualité de l'eau. »

Alain SOCIE : « Si. Dans le rapport général, il y a des données précises sur les analyses. Sur notre secteur, nous avons une bonne qualité de l'eau. »

Yvon THENAULT : « Une bonne qualité de l'eau, ça ne veut rien dire. »

Alain SOCIE : « Vous avez un rapport une fois par an avec votre facture d'eau. »

Philippe GUYON : « Combien reste-t-il de conduites de plomb ? »

Alain SOCIE : « Je demanderai ces éléments au syndicat. »

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**2010-7-11 Cession d'une parcelle, lot n°10 section AC 627 – Association syndicale du Mollard Bresson**

Le 17 octobre 2006, la commune des Avenières est devenue propriétaire du tènement immobilier de l'usine GONTARD dont le lot n°10 cadastré section AC n°627.

Il s'avère que, suivant les dispositions de l'acte notarié établi par Maître BEDET le 31 juillet 1975, les propriétaires de l'usine GONTARD avaient consenti la cession gratuite de cette parcelle à usage de parking à la future association syndicale du lotissement du Mollard Bresson.

Comme suite à la demande de cette dernière en date du 19 juillet 2010 et après avis oral du service des Domaines qui sera confirmé par écrit à la rédaction de l'acte notarié, le Maire propose de céder gracieusement à l'Association syndicale du lotissement du Mollard Bresson le lot n°10, cadastré section AC n°627 d'une superficie de 800 m².

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire expose que le conseil municipal avait accepté la cession de cette parcelle le 26/03/2009 à M. et Mme BOUZOUITA pour la somme de 65 000 €. La vente a été annulée en mai 2009 à la demande de l'association syndicale du lotissement du Mollard Bresson qui était en train de se constituer.

Philippe GUYON: « Ils ne peuvent pas la revendre ? »

Le Maire : « Dans l'acte notarié, il est précisé que c'est pour faire un parking ou un espace vert. »

Philippe GUYON: « Et le parking sera ouvert à tout le monde ? »

Le Maire : « Non uniquement pour les habitants du lotissement car c'est un lotissement privé. »

Maryvonne SARAMITO : « Ils vont peut-être en faire un espace vert. »

Josiane GIPPET : « Pour construire combien faut-il de mètres carrés ? »

Le Maire : « Il n'y a pas de limite inférieure. »

IV. PERSONNEL COMMUNAL

2010-7-12 Modification de postes

a) Filière technique

Pour permettre à trois agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer trois postes d'adjoint technique territorial principal 2ème classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er juillet 2010,
- de supprimer 3 postes d'adjoint technique territorial 1ère classe que ces agents occupaient précédemment, dès que leur nomination au grade supérieur aura été réalisée.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Maryvonne SARAMITO : « Cela change le salaire ? »

Le Maire : « Oui, mais pas de manière significative. »

b) Filière médico-sociale

Pour permettre à un agent d'être nommé à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer un poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles principal 2ème classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er juillet 2010,
- de supprimer un poste d'agent spécialisé territorial des écoles maternelles 1ère classe que cet agent occupait précédemment, dès que la nomination au grade supérieur aura été réalisée.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

V. QUESTIONS DIVERSES

Jacky RAVAZ : « J'ai deux questions diverses. Y a-t-il eu une autorisation du propriétaire du gîte du Quinquet pour organiser des fêtes nocturnes et causer des nuisances sonores au voisinage ? »

Le Maire : « Quand la manifestation n'est pas considérée comme occasionnelle soit plus de 12 fois, il faut une autorisation. Sinon dans le cas contraire soit moins de 12 fois, il n'y a pas besoin d'autorisation ».

Jacky RAVAZ : « Au départ, ces fêtes nocturnes devaient être occasionnelles et c'était un gîte rural. Il semble que cela se transforme en autre chose. »

Roger MORNEY : « J'ai interrogé la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales). Tant que les organisateurs ne dépassent pas 12 manifestations par an, il n'y a pas d'autorisation. »

Jacky RAVAZ : « L'organisateur est tenu de respecter la réglementation sur le bruit, ce qui n'est pas le cas. La dernière fois, il y avait 200 personnes voire plus... Un mariage, ça ne finit pas à 10h00 du soir. Il y avait des voitures. »

Le Maire : « Le stationnement avait été organisé dans un pré voisin. La sécurité a été assurée. Pour ce qui concerne le bruit, ce n'était pas une sono mais un orchestre qui ne générerait pas un bruit démesuré. A 23h30 la musique s'est arrêtée et les invités sont rentrés à l'intérieur du bâtiment. »

Jacky RAVAZ : « Pour ce genre de manifestation, il y a les salles des fêtes. »

Philippe GUYON : « Les gens se plaignent également. »

Jacky RAVAZ : « C'est une activité professionnelle, ce n'est pas une soirée privée. »

Josiane GIPPET : « Ce genre de cadre est de plus en plus prisé et cela risque de se développer. »

Alain SOCIE : « Il faut rester attentif sur ces questions. »

Le Maire : « Au-dessus de 12, il reste une ambiguïté sur la réglementation. Il y a une autorisation à déposer en mairie, mais personne n'est capable de nous dire ce qu'il faut viser comme texte et écrire. »

Jacky RAVAZ : « Si j'organise cela 12 fois par an au Mollard Bresson en plein centre ville ? »

Le Maire : « Oui mais en respectant les règles relatives au bruit. »

Yvon THENAULT : « J'ai vu dans le compte-rendu de la réunion d'adjoints qu'il y a une suppression de classe car il y a 33 élèves en moins. »

Guillaume FAVIER : « En 2010-2011, il y a 470 élèves soit 37 départs par rapport à 2009/2010. Les gens retournent sur Lyon et Chambéry. C'est une fermeture qui a demandé une restructuration. »

Jacky RAVAZ : « Si on avait maintenu le groupe maternelle, il n'y aurait pas eu de suppression. »

Josiane GIPPET : « L'Académie raisonne globalement pour toutes les écoles ? »

Guillaume FAVIER : « On raisonne par groupe scolaire. »

Jacky RAVAZ : « Si on ferme une classe, une classe sur un groupe de 20 classes, cela a moins d'impact que sur un groupe de 5 classes. »

Josiane GIPPET : « Il n'y a pas de constructions prévisibles ? Dans le Rhône ils en tiennent compte. »

Guillaume FAVIER : « L'Inspection Académique connaissait déjà les effectifs en juin 2010, mais la classe n'a pas été fermée à ce moment-là car pendant l'été on avait d'habitude en moyenne 10 inscriptions. On peut corréliser cela à la baisse des demandes de permis de construire. »

Philippe GUYON : « A Morestel, il y a des inscriptions plus importantes que l'année dernière. »

Guillaume FAVIER : « Le nombre d'élèves du Collège malgré l'apport d'une classe supplémentaire n'a augmenté que de 2 élèves. »

Alain SOCIE : « On a du mal à mesurer les effets de l'emploi. »

Philippe GUYON : « Je pense que c'est l'emploi qui explique une partie de cela. »

Le Maire : « L'emploi y est peut-être pour quelque chose mais à proximité des Avenières, Corbelin, Vézeronce et Morestel ouvrent des classes. Franchement, je ne crois pas qu'il y ait vraiment une explication unique. »

Jacky RAVAZ : « Je voudrais parler d'un sujet qui fâche, la Majoration de la valeur locative cadastrale de certains terrains constructibles. On n'a pas eu une présentation assez claire pour mesurer l'impact de cette décision. Pour moi, c'est inacceptable. »

Alain SOCIE : « Des tableaux étaient annexés à la délibération. »

Jacky RAVAZ : « Le tableau ne permettait pas de savoir l'impact. Les gens qui ont 20 € passent à une telle augmentation qu'il faut l'étaler dans le temps. Toutes les augmentations sont réglementées. Personne ne peut voter des augmentations pareilles. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Je fais partie de la commission finances. Cela n'a pas été abordé. »

Alain SOCIE : « Vous étiez absent excusé. C'était le 08/01/2009 à 18h00. Majoration locative sur les terrains en zone U.»

Yvon THENAULT : « Alain, arrête de te foutre de notre gueule et réponds clairement. Et toi Jacky tu te tais et tu écoutes la réponse. »

Jacky RAVAZ : « Vous dites que ces gens sont des nantis. Ce ne sont pas des nantis. »

Le Maire : « Nous n'avons jamais traité personne de nantis ! »

Alain SOCIE : « Il s'agit de majoration des bases des terrains en zone U qui ont une valeur très différente des terrains agricoles. Le rapport est de 1 à 100 sur la valeur du bien. Il y a une déduction de 1000 m² par parcelle. Pour celui qui a une parcelle de 1500 m², la majoration s'applique sur 500 m².

Ceux qui sont touchés ont souvent de grosses propriétés. La loi dit que l'objectif est de faciliter la libération des terrains. »

Jacky RAVAZ : « Je pense que l'on n'a pas besoin de libérer de terrain. »

Alain SOCIE : « On voit la queue à la révision du PLU pour demander la constructibilité des terrains.

Le 2^{ème} point, c'est l'équité fiscale. Les propriétaires de terrains valant 35 centimes le m² ou 35 € le m² payaient la même chose en impôt. Sont exclues toutes les parcelles soumises à la taxe d'habitation. Le 17 juin 1996 cette disposition avait déjà été adoptée. »

Jacky RAVAZ : « Il y a seulement 5 communes dans l'Isère qui appliquent cette majoration. »

Alain SOCIE : « Qui a créé la valeur de ses terrains ? »

Jacky RAVAZ : « C'est l'Histoire. Les gens non. »

Alain SOCIE : « C'est la collectivité qui a créé la valeur de ces terrains en amenant des voies, en amenant des réseaux. »

Jacky RAVAZ : « Quand une maison est sur une grande parcelle, elle n'est pas taxée. Ce n'est pas de l'équité. Vous me faites honte.

Recevez les gens qui sont concernés pour un sujet aussi important. »

Alain SOCIE : « L'objectif quand on crée des terrains constructibles, c'est créer du patrimoine ? Non l'objectif est que les gens puissent construire. Un exemple concret. Un terrain qui fait 7600 m² à 40 €/m² soit une valeur de 304 000 €. Le propriétaire payait 20 € d'impôts par an. Aujourd'hui, il en paie 1733 €. Cela représente 0.57% de la valeur du terrain. Si la personne vend 1000 m², elle gagne 40 000 € et peut payer la taxe pendant 23 ans. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Je n'ai pas de terrain constructible mais je paie 1800 € d'impôts et mes enfants attendent sous la pluie le car scolaire. »

Le Maire : « Le transport scolaire est une compétence du Conseil Général de l'Isère. »

Emmanuel GUTIERREZ : « J'étais absent et je n'ai pas été informé. »

Le Maire : « Les comptes-rendus sont diffusés. A la commission des finances, il y avait 12 personnes. On avait proposé une augmentation à 0.50 € le mètre carré. Un débat s'est instauré pour dire que si on voulait marquer une différenciation, il fallait marquer le coût. On a fait un vote à bulletin secret. Après dépouillement, 2 votes pour 0.5€ le m² et 10 pour 1€ le m².

On a soumis cela au conseil municipal avec tous les éléments y compris le tableau qui donnait le montant de ces augmentations. Le bilan du vote, c'était l'unanimité moins une abstention et une voix contre. Je veux bien que l'on me parle de déni de démocratie mais il y a eu un vote à une très large majorité.»

Alain SOCIE : « Jacky RAVAZ défenseur du grand capital ! »

Jacky RAVAZ : « Je ne vois pas comment un conseil municipal censé a pu voter une telle augmentation. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Si j'avais été présent à la commission des finances, je me serais manifesté. Le budget, on ne le votera pas. Il y a eu un déficit d'information. Je n'ai pas été informé par mon camarade Philippe GUYON. »

Philippe GUYON : « Il ne m'a jamais rien demandé. »

- Le Maire : « On ne pourra pas me reprocher de ne pas donner l'information dans les notes de synthèse. »*
- Emmanuel GUTIERREZ : « Théoriquement Alain SOCIE a raison. Pratiquement il a tort. On a moins d'enfants sur la commune, moins d'emploi. A Morestel, on crée des classes. Le nombre de permis de construire a diminué et il y a beaucoup de terrains à vendre. »*
- Maryvonne SARAMITO : « Il y en a beaucoup moins à vendre. »*
- Emmanuel GUTIERREZ : « Si tous les terrains se vendent, leur valeur diminue. »*
- Alain SOCIE : « La valeur a été multipliée par 4 en 10 ans. »*
- Emmanuel GUTIERREZ : « Ce que vous faites aux Avenièrès est d'une rare agressivité. Vous faites ce qui se passe au niveau gouvernemental, vous écrasez les gens. En 2008, vous leur aviez promis cela aux gens ? Vous deviez mener une politique fiscale raisonnable. »*
- Yvon THENAULT : « Si tu nous avais présenté ce que tu nous as dit tout à l'heure, ton exemple, je n'aurais pas voté pour. Si tu avais donné ton exemple, j'aurais voté non. Donne-nous les arguments que tu avais donnés lors du vote. »*
- Alain SOCIE relit le texte et les débats de la séance du 29 janvier 2009.*
- Le Maire : « Si j'avais un hectare de terrain constructible, cela ne me déplairait pas de payer des impôts. »*
- Emmanuel GUTIERREZ : « C'est très théorique, vous n'en avez pas. »*
- Jacky RAVAZ : « Si on laisse passer une telle augmentation sur ces taxes, c'est la porte ouverte pour les autres. »*
- Emmanuel GUTIERREZ : « C'est difficile pour l'Avenièrant moyen. »*
- Le Maire : « L'Avenièrant moyen n'a pas un hectare de terrain constructible. J'entends le mot équité. On a reçu les gens. Dans un premier temps, ils ont été reçus pour des explications techniques. J'ai reçu et on va recevoir pour des explications plus politiques. Le fait de travailler la terre n'a jamais conféré de valeur au terrain. C'est la collectivité qui a donné de la valeur au terrain par ses investissements. »*
- Josiane GIPPET : « Je n'avais pas voté cette délibération. Est-ce que les gens ont les moyens de payer ? »*
- Alain SOCIE : « Ils peuvent demander un échelonnement. »*
- Jacky RAVAZ : « Mais rebelote l'année prochaine ? L'augmentation de 8000% est trop importante. »*
- Emmanuel GUTIERREZ : « Il y a 114 cas sur la commune. Il y en a qui sont dans la mouise. C'est une décision qui est lourde. Vous êtes passés devant les électeurs, cela aurait dû être annoncé. Vous aviez promis un centre social, vous faites une gendarmerie. Il faut tenir ses promesses. On ne peut pas changer de politique comme cela. Les gens n'ont plus de respect. En tant que citoyen de base, je me sens floué. Je comprends que les gens n'aient plus envie d'aller voter. Je ne voterai pas votre budget. »*
- Le Maire : « Dans notre campagne, on avait dit que l'on rétablirait l'équité fiscale. La commission des impôts s'est attelée à ce travail. On a travaillé sur le classement des logements des Avenièrès. On est passé de 300 logements à 18 en 7 et 8. Ce travail-là, c'est un souci d'équité, qui l'a guidé. Le travail sur la majoration n'avait pas été parfait, il y a eu des erreurs techniques. Elles ont été corrigées. J'entends l'émotion de quelqu'un qui subit cette augmentation mais quand on a 7600 m² en centre ville, cela fait un joli pactole. Je comprends que l'on soit attaché à la terre. Quand on a fait ce travail, vous nous avez reproché de ne pas donner l'incidence. En terme d'équité, la délibération est de portée générale et ne varie pas en fonction des personnes qui sont concernées par l'impôt. Les incidences financières ont été communiquées, le tableau donnait l'impact financier. »*
- Emmanuel GUTIERREZ : « La décision que vous avez prise est la vôtre. Par rapport à ce que vous avez affiché, on est à des kilomètres de ce que vous avez promis. Tout ce que vous dites, il faut le dire avant. Arrêtez de promettre ce que vous ne pouvez pas tenir. »*

Le Maire : « La réalité des choses, c'est que personne n'avait vu venir les désengagements du Conseil Général de l'Isère qui sont la conséquence du désengagement de l'Etat. Messieurs Emmanuel GUTIERREZ et Jacky RAVAZ, vous faites partie de ces gens qui demandent toujours plus : de personnel, de services ... et vous critiquez les décisions qui sont prises pour avoir de la ressource. L'impôt est une ressource importante des collectivités. Pour trouver de la ressource, soit on augmente les taux d'imposition de façon uniforme, soit on applique un principe d'équité. C'est quand même pas vous qui allez critiquer ce choix ! »

Jacky RAVAZ : « Qu'il y ait une augmentation, d'accord, mais pas de cette ampleur. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Vous nous demandez toujours plus pour faire toujours moins. On a un endettement au taquet et on matraque au niveau des d'impôts. »

Le Maire : « Vous êtes jeune politiquement parlant. Vous demanderez ce qu'était les Avenières il y a 10 ans et les Avenières aujourd'hui. »

Alain SOCIE : « Vous vous demandez aussi pourquoi il y a des maisons sur des petites parcelles au milieu de grandes propriétés. »

Le Maire : « Ce n'est pas un secret de famille. C'étaient des solutions pour payer moins d'impôt sur le foncier bâti. »

INFORMATIONS

- 53^{ème} Congrès départemental des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents de Communautés

Le 53^{ème} Congrès départemental des Maires, Adjoints, Présidents et Vice-présidents de Communauté se déroulera le Samedi 16 octobre 2010 à MORESTEL (389 rue François Perrin). Comme chaque année, les partenaires des collectivités locales animeront l'espace exposition composé de 60 stands, dont 6 en extérieur, ce qui est une nouveauté. Concernant ce salon, l'association des Maires de l'Isère est souvent sollicitée par des conseillers municipaux souhaitant rencontrer, sur les stands, les exposants.

Pour la première année, l'exposition sera ouverte à l'ensemble des élus ainsi qu'à leurs proches collaborateurs de 14 heures à 17 heures.

Jacky RAVAZ : « Qui est présent sur le stand ? »

Le Maire : « Les partenaires (conseil général de l'Isère, SE 38, organismes de logements sociaux) et les fournisseurs des collectivités locales. S'il y a des personnes intéressées, contactez dès demain la mairie. »

- Présentation de l'audit organisationnel et financier du Centre Social Jean Bedet le 6 octobre 2010 à 19h00

Le Maire précise qu'il s'agit d'une invitation nominative.

Emmanuel GUTIERREZ : « Quel est l'objet du problème au CCAS ? »

Le Maire : « Il ne s'agit pas du CCAS mais du centre social Jean Bedet. »

Emmanuel GUTIERREZ : « C'est quoi le problème du centre ? »

Le Maire : « Quand j'ai pris la décision de commander cet audit, j'ai expliqué lors d'une séance du conseil municipal ce qui s'était passé. Il y a eu du retard en mai dans le versement des salaires du personnel de l'association. Je me suis interrogé. La Caisse d'Allocations Familiales diminue le versement de ses participations, le Conseil Général de l'Isère également puisque celui-ci se recentre sur ses compétences. Je me suis demandé si c'était une difficulté conjoncturelle ou structurelle. L'excédent a baissé. Cela faisait suite à une année 2009 déficitaire. Quand les salariés ne sont plus payés à temps, cela suscite des questions. Manifestement à l'issue du rapport, la difficulté ne semble pas conjoncturelle mais structurelle. La loi nous oblige à demander des

comptes aux associations que la commune subventionne. On est en droit d'avoir des comptes qui permettent d'y voir clair. »

Josiane GIPPET : « Il y a une personne de la Caisse d'Allocations Familiales au Centre social Jean Bedet ? »

Le Maire : « Non. Il y a du personnel associatif et du personnel communal mis à disposition. Le budget est de 1.2 million et il y a environ 40 personnes. »

Josiane GIPPET : « Je ne pensais pas que le centre était si gros. »

Alain SOCIE : « Cela représente un tiers du budget de fonctionnement de la commune. »

Josiane GIPPET : « Le type d'usager est varié. »

Le Maire : « Nous tenons beaucoup à cette structure pour que le service à la population puisse continuer à être assuré. Nous avons besoin d'y voir clair. Quand j'ai présenté ce dossier en séance, j'ai eu votre avis oral sur cet audit. »

- Prochains conseils municipaux les 9 novembre et 9 décembre 2010

- Recensement agricole entre septembre 2010 et avril 2011

Alors que l'alimentation et l'environnement sont plus que jamais au coeur des préoccupations des Français, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche lance un nouveau recensement agricole, dix ans après le précédent. Il se déroulera partout en France de septembre 2010 à avril 2011. Depuis septembre, près de 3000 enquêteurs sont déjà partis sur le terrain à la rencontre des agriculteurs français.

Le recensement agricole s'apprête à fournir une nouvelle photographie complète et détaillée de l'agriculture française

En effet, l'actualisation des données agricoles est essentielle pour appréhender l'évolution constante de ce secteur économique-clé. Elle est utile à tous les acteurs du monde agricole pour définir leurs orientations : exploitants, organisations professionnelles et pouvoirs publics. Cette vaste étude permettra aussi de mieux faire connaître l'agriculture et les agriculteurs d'aujourd'hui à leurs concitoyens.

Tous les agriculteurs de la métropole, des départements d'outre-mer, mais aussi des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont concernés par cette enquête. Toutes les exploitations agricoles, même les plus petites, doivent y participer, pour évaluer le plus précisément possible l'activité agricole française.

Les enquêteurs du recensement agricole, munis d'une carte d'accréditation, iront à la rencontre des chefs d'exploitation afin de renseigner le questionnaire. Les informations recueillies sont strictement confidentielles, selon la loi du 7 juin 1951. Elles ne sont utilisées que par les services de la statistique agricole, ne sont communiquées à aucune autre administration, et ne sont diffusées que sous une forme agrégée, afin de préserver l'anonymat des agriculteurs. Les résultats du recensement agricole 2010 seront disponibles à partir de septembre 2011. Ils seront accessibles gratuitement sur Internet.

Josiane GIPPET : « Combien reste-t-il d'agriculteurs ? »

Le Maire : « L'enquête le fera ressortir. Quand on a testé le logiciel de recensement, la responsable de ce dossier était venue avec une liste de plus de 70 personnes. Mais cette liste était loin d'être à jour. »

- Demande de remboursement par le CCAS des frais d'obsèques de M. Jean-Michel LEBARS aux ayants-droits

M. Jean-Michel LE BARS est décédé le 16/08/2010 à PONT DE BEAUVOISIN. Monsieur LE BARS était en situation de grande précarité à sa mort. Ses ressources issues principalement d'aides sociales ne permettent pas de payer en totalité ses frais d'obsèques. C'est pourquoi le CCAS DES

AVENIERES prendra à sa charge le reste à payer. Le CCAS DES AVENIERES en contrepartie engagera des recherches afin d'identifier, dans la mesure du possible, les ayants-droits et leur demander le remboursement de sa participation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h12.

Liste des annexes :

- néant

Fait aux Avenières, le 20 octobre 2010

Le Maire,
Gilbert MERGOND